

Annexe 4

Liste des parties prenantes du PAIRE à consulter lors de l'évaluation à mi-parcours

- Le Conseiller de la Ministre chargé de la coopération MERSE ;
- La Directrice générale de la réforme et de la prospective DGRP/MERSE ;
- Le Directeur des Stratégies, de la Planification et de la Coopération du MERSE ;
- La Directrice Générale de l'Enseignement DGE/MERSE ;
- La Directrice de l'enseignement fondamental MERSE ;
- Le directeur de l'enseignement secondaire MERSE ;
- La Directrice des Affaires financières MERSE ;
- Le Directeur des Ressources Humaines MERSE ;
- Le Directeur Général de l'IPN ;
- Le Directeur de l'ENI de Nouakchott
- L'Inspecteur général de l'éducation nationale ;
- Le Responsable du système d'information pour la réforme de l'administration et la gestion de l'éducation SIRAGE / MERSE ;
- Les Directeurs régionaux de l'éducation nationale de Nouakchott Nord et du Brakna ;
- Le Directeur des projets éducation et de la formation du Ministère de l'Economie et des Finances DPEF / MEF ;
- Le Président du Haut Conseil de l'Education ;
- Les présidents des associations de parents d'élèves ;
- Le chef de file des partenaires techniques et financiers pour l'éducation (UNICEF);
- La conseillère de la Ministre (ETI) ;
- Le chef de projet (PAGFAM) ;
- Le chef de projet et son adjoint (PAIRE) ;
- Les experts et les chargés de projet (PAIRE)
- L'experte SERA en appui perlé ;
- La chargée de projet siège EF ;
- La DUE